



Plan climat Bpifrance

Bpifrance mobilisera près de 2,5 Md€ de financements directs sur la durée du plan de relance, afin de financer la réduction de l'empreinte environnementale des entreprises et de soutenir le développement d'entreprises prometteuses dans les secteurs de la transition écologie et énergétique.

De quoi s'agit-il ?

Le plan climat de Bpifrance renvoie essentiellement à la distribution de 1,5 Md€ de prêts garantis « verts » permettant de financer des projets de financement réduisant l'impact environnemental des entreprises et l'intensification, aux côtés d'investisseurs privés, du soutien en fonds propres aux entreprises prometteuses des greentechs.

Qui peut en bénéficier ?

Les entreprises de taille petite, moyenne et intermédiaire ayant des plans de financement visant à réduire leur empreinte environnementale, ou concourant par leur activité à la transition écologique.

Comment en bénéficier ?

Les prêts « verts » seront distribués par Bpifrance, qui garantira également des prêts de la place ayant la même visée. Les investissements en fonds propres suivent eux des processus propres à l'activité en question (direct, fonds, fonds de fonds).

Calendrier de mise en oeuvre

Dispositifs déjà opérationnels

Qui contacter en Normandie ?



BPI France :
 DG Caen (14-50-61) : 02 31 46 76 76
 DG Rouen (27-76) : 02 35 59 26 36